

## INNOVATIONS & TERRITOIRES

# Transition écologique La mobilité durable accessible grâce à une carte prépayée

**Smmag (Isère, Grenoble Alpes métropole, CC du Grésivaudan et CA du pays Voironnais)**  
123 communes • 1,28 million d'hab.

**Afin d'optimiser les zones à faibles émissions, un dispositif d'aides incite les habitants à privilégier l'écomobilité à la voiture.**

**F**ace aux difficultés posées par la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE), les collectivités innovent. A Grenoble, la ZFE concerne 13 communes et, dès le départ, le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (Smmag) a souhaité instaurer des aides. «C'était une réflexion préalable à la mise en place de la ZFE, indique Sylvain Laval, président du Smmag et maire de Saint-Martin-le-Vinoux (5800 hab., Isère). Nous souhaitons un dispositif d'aides ciblées et adaptées.»

Concrètement, sous conditions de revenus et de domiciliation, un foyer concerné par l'application de la ZFE peut toucher jusqu'à 1000 euros d'aides par an, pendant trois ans maximum,

s'il troque l'usage de la voiture pour les transports en commun, le vélo ou la trottinette. «C'est, par exemple, la prise en charge à 100% d'abonnements aux transports en commun pendant trois ans», illustre Sylvain Laval. Le dispositif a été lancé en novembre 2023.

### ENSEMBLE DE SERVICES

Mais, comme pour tout dispositif d'aides, la question de l'accès aux droits s'est posée dès le début et a conduit à la création d'un mode de paiement original, sous forme de carte prépayée, physique ou numérique.

Avec cette carte, créditée du montant des aides, les bénéficiaires pourront payer l'ensemble des services de mobilité durable présents sur le territoire: transports en commun (M TAG, M TouGo, Cars région et TER Auvergne-Rhône-Alpes), location de vélo, services d'auto-partage (Citiz) ou covoiturage. Pour trouver un prestataire



La carte, créditée du montant des aides, permet aux bénéficiaires de pouvoir payer l'ensemble des services de mobilité durable présents sur le territoire.

capable de mettre en place ce dispositif, le Smmag a lancé un appel d'offres, remporté par la société Betterway.

Fondée en 2019, la start-up a créé le premier compte universel dédié à la mobilité des salariés: «Jusqu'à présent, nous avions l'habitude de travailler avec les entreprises sur des forfaits "mobilités durables", sur le même modèle que les titres-restaurant, explique Denis Saada, président et cofondateur de Betterway. Désormais, les collectivités ont vocation à distribuer des aides de la même manière.»

### GUICHET D'INFORMATION

Pour ce faire, les services de la collectivité sélectionnent et montent les dossiers avec les usagers éligibles, puis le prestataire crée un compte, le crédite et délivre le moyen de paiement, physique ou numérique. Les cartes sont commandées auprès des agents de la métropole et distribuées à l'utilisateur

accessibles sur un téléphone, afin de toucher un maximum de publics. Betterway assure la création, la gestion, l'exploitation et la maintenance du support pour une durée de quatre ans.

Et, pour informer les habitants, le Smmag a créé un guichet spécial au sein des agences de transport métropolitain, «conseil en mobilités», accessible sur rendez-vous. «Nous avons aussi travaillé avec les centres communaux d'action sociale et les structures associatives pour toucher les populations les plus fragiles et faire connaître le dispositif», précise Sylvain Laval. • Isabelle Jarjaille

### Un catalogue de dérogations

**En parallèle, Grenoble Alpes métropole (49 communes, 449 500 hab.) a mis en place** un catalogue de dérogations dans la zone à faibles émissions (ZFE): un «pass journalier - 12 jours par an» pour tout le monde, quel que soit le motif; une dérogation «petit rouleur» pour les véhicules effectuant moins de 5 000 kilomètres par an, pour les rendez-vous médicaux réguliers, pour les travailleurs en horaires décalés, pour les habitants travaillant hors de la ZFE et ne disposant pas d'une offre de transport en commun sur le trajet ou pour les véhicules des entreprises en difficulté. Selon les motifs, ces dérogations ont une durée de un jour, un an ou trois ans.

### Coût

Le montant prévisionnel de l'enveloppe «aides à la ZFE» pour 2024 s'élève à 1 M€.

### Contact

Sylvain Laval, président du Smmag et directeur de cabinet, 07.86.94.07.20.